

INSTALLATIONS CLASSEES POUR LA PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT

EXTRAIT DE L'ARRETE PREFECTORAL D'ENREGISTREMENT N° 2017-I-015 du 3 JANVIER 2017

- VU le Code de l'Environnement, en particulier ses articles L.512-7 à L.512-7-7, R.512-46-1 à R.512-46-30 ;
- VU les plans, schémas et programmes mentionnés aux 4°, 5°, 16° à 23°, 26° et 27°, du tableau I de l'article R.122-17, applicables aux installations visées par le présent arrêté, notamment : le SDAGE, le SAGE, le programme national de prévention des déchets 2014-2020 du 28/08/2014, le PLU ;
- VU l'arrêté ministériel de prescriptions générales (art L 512-7) du 15/04/2010 relatif aux prescriptions générales applicables aux entrepôts couverts relevant du régime de l'enregistrement au titre de la rubrique n° 1510 de la nomenclature des installations classées pour la protection de l'environnement ;
- VU la demande présentée en date du 25/07/2016 par la société PIERRE FABRE DERMO-COSMETIQUE dont le siège social est situé 45 place Abel Gance, 92 654 BOULOGNE, pour l'enregistrement d'un entrepôt (rubrique n°1510 de la nomenclature des installations classées) sur le territoire de la commune de BEDARIEUX, 34 600, route de Saint Pons ;
- VU le dossier technique annexé à la demande, notamment les plans du projet et les justifications de la conformité des installations projetées aux prescriptions générales de l'arrêté ministériel susvisé ;
- VU le récépissé de déclaration 2016-0333 du 12/12/2016 pour les activités d'emploi de fluides frigorigènes en équipements clos (rubrique 4802), et de stockage de produits inflammables de catégorie 2 ou 3 (4331) délivré en parallèle de la procédure d'enregistrement ;
- VU l'arrêté préfectoral du 07/09/2016 fixant les jours et heures où le dossier d'enregistrement a pu être consulté par le public ;
- VU les observations du public recueillies entre le 03/10/2016 et le 28/10/2016 ;
- VU les observations des conseils municipaux consultés entre le 12/08/2016 et le 12/11/2016 ;
- VU l'avis du maire de BEDARIEUX, président de la communauté de communes Grand Orb, compétent en matière d'urbanisme, sur la proposition d'usage futur du site ;
- VU le rapport du 28/12/2016 de l'inspection des installations classées ;

CONSIDÉRANT que la demande d'enregistrement justifie du respect des prescriptions générales des arrêtés de prescriptions générales susvisés et que le respect de celles-ci suffit à garantir la protection des intérêts mentionnés à l'article L 511-1 du code de l'environnement ;

CONSIDÉRANT que la demande précise que le site sera, en cas d'arrêt définitif de l'installation, dévolu à un usage compatible avec les occupations ou utilisations du sol définies dans le Plan Local d'Urbanisme de BEDARIEUX, pour les zones d'implantations du site (zone 1AUEb et Ni), à savoir : activités industrielles, commerciales et artisanales.

CONSIDERANT que la sensibilité du milieu ne justifie pas le basculement en procédure autorisation

Les installations de la société PIERRE FABRE DERMO-COSMETIQUE, représentée par M. Alain RUAT, directeur du site d'Avène, dont le siège social est situé 45 place Abel Gance, 92 654 BOULOGNE, faisant l'objet de la demande susvisée du 25/07/2016, sont enregistrées.

Ces installations sont localisées sur le territoire de la commune de BEDARIEUX, 34 600 route de Saint Pons.

TITRE 1. PORTÉE, CONDITIONS GÉNÉRALES.....	2
CHAPITRE 1.1. BÉNÉFICIAIRE ET PORTÉE.....	2
Article 1.1.1. Exploitant, Durée, Péremption	2
CHAPITRE 1.2. NATURE ET LOCALISATION DES INSTALLATIONS.....	2
Article 1.2.1. Liste des installations concernées par une rubrique de la nomenclature des installations classées.....	2
Article 1.2.2. Situation de l'établissement.....	2
CHAPITRE 1.3. CONFORMITÉ AU DOSSIER D'ENREGISTREMENT.....	2
CHAPITRE 1.4. MISE A L'ARRET DEFINITIF.....	2
CHAPITRE 1.5. PRESCRIPTIONS TECHNIQUES APPLICABLES.....	3
TITRE 2. MODALITÉ D'EXÉCUTION, VOIES DE RECOURS.....	3
CHAPITRE 2.1. FRAIS.....	3
CHAPITRE 2.2. MESURES DE PUBLICITE.....	3
CHAPITRE 2.3. DELAIS ET VOIES DE RECOURS.....	3
CHAPITRE 2.4. EXÉCUTION.....	3

En vue de l'information des tiers, une copie de l'arrêté préfectoral peut être consultée à la mairie de BEDARIEUX